



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/010

*Question déposée par M. Petru Antone TOMASI
Au nom du groupe "CORSICA LIBERA"*

OBJET : Vente du domaine agricole à Linguizzetta

Comme de nombreux Corses, nous avons pris connaissance de la liquidation judiciaire du domaine agricole de 469 hectares sur la commune de Linguizzetta et donc de sa mise en vente au plus offrant.

L'agriculture a toujours été au cœur du combat des nationalistes, parce qu'elle permet de nourrir les hommes, parce qu'elle est source de richesses, parce qu'elle est un rempart contre l'abandon du milieu rural et un moyen de rééquilibrer la démographie entre le littoral et l'intérieur, parce qu'elle représente une partie de notre patrimoine collectif.

Comme vous, nous souhaitons qu'elle devienne l'un des piliers d'une économie corse de production.

Pour y parvenir, il est nécessaire de sauvegarder l'outil premier de la production, la terre.

Nous sommes donc particulièrement inquiets de l'issue de cette procédure dans un contexte général de dépossession foncière. Politiquement, en notre double qualité de militants nationalistes et de représentants élus de la Corse, nous estimons que notre collectivité se doit d'intervenir afin de préserver la vocation de ces terres.

A cet égard, nous souhaiterions savoir, Monsieur le Président, quelles sont les mesures et moyens que la Collectivité de Corse peut mettre en œuvre pour que ce domaine n'échappe pas aux agriculteurs corses et ne fasse pas l'objet d'un achat à des fins spéculatives ?

Pour notre part, soyez assuré de notre détermination à accompagner toute mesure de sauvegarde de ce patrimoine foncier.

REPONSE DE M. Lionel MORTINI, Conseiller Exécutif de Corse
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Petru Antone TOMASI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : Vente du domaine agricole à Linguizzetta

Monsieur le Conseiller,

Donc, brièvement, le contexte du domaine de Casabianca, qui est sur la Commune de Linguizzetta, est formé d'une surface agricole très importante de 469 hectares dont 228 hectares en vignes. Le sol étant composé de terres, dont une partie enmaquisée, qui n'est pas exploitable, notamment à cause d'un relief difficile.

La Commune de Linguizzetta dispose d'un PLU. Une partie du domaine est en zone agricole, une partie en zone UCz, donc constructible. Un point qui est important : le PADDUC classe l'intégralité du domaine, y compris les zones constructibles, en espaces stratégiques agricoles (ESA). C'est un point capital.

Pour les vignes, d'après les renseignements que j'ai actuellement, qui m'ont été communiqués, toutes les terres situées à l'Ouest de la route territoriale sont classées en AOC Vin de Corse. Elles sont coplantées de cépage pouvant revendiquer cette appellation et la partie située à l'Est est classée en appellation de pays « Île de beauté ». Il y a aussi sur ce domaine deux hangars d'environ 300 m², l'un à usage agricole, l'autre d'habitation.

La liquidation judiciaire a été prononcée en 2015. Une expertise foncière diligentée en 2017 par le mandataire vient de lui être remise récemment.

C'est sans doute une des raisons du retard dans la mise en vente du domaine.

Cette mise en vente pouvait revêtir trois formes :

- Une vente de gré à gré, au profit de la SAFER ou tout autre preneur, ce qui n'a pas été le cas puisque la SAFER a fait une proposition qui n'a pas été retenue il y a déjà plusieurs mois ;
- Une mise aux enchères publiques devant le TGI de Bastia, ce qui n'a pas été retenu non plus ;
- Une mise en vente directe, par le mandataire, c'est cette forme-là qui a été choisie.

Dans ce dernier cas, le risque lié à la mise en vente directe est de tendre à un désordre financier incompatible avec le maintien des activités agricoles et entraînant de facto une financiarisation du foncier.

Dans le cadre de la réponse que nous allons apporter et de notre politique agricole, j'ai réactivé la constitution avec l'ODARC d'un fonds foncier qui a été instauré dans cette même assemblée en 2013.

Ce fonds a été doté en 2014 de plus de 800 000 €, pour un montant total conventionné entre la CTC, l'ODARC et la SAFER de 2,4 millions d'euros sur trois ans. Ce fonds, en sommeil, est aujourd'hui réactivé entre l'ODARC, la SAFER et la Collectivité.

C'est une démarche importante qui va nous donner la possibilité d'avoir des réponses aujourd'hui et d'être réactif. C'est une démarche coordonnée, spécifique visant à accroître la mobilisation du foncier agricole et forestier, qui est envisagée, en partant du constat qu'au point de départ actuel, les moyens financiers dévolus sont très en deçà des enjeux stratégiques et qu'il ne peut y avoir une orientation des politiques publiques, pour nous nationalistes, pour une agriculture productive et de mise en valeur, sans une action concomitante sur la mobilisation du foncier.

Un rapport, du reste, viendra à l'Assemblée, je pense au mois de mai, pour exposer les actions et moyens financiers requis de ce fonds foncier.

Devant l'urgence, et en plein accord avec la SAFER, celle-ci formulera une offre après visite du site le jeudi 29 mars avec les services de France Domaine, puisqu'évidemment la SAFER est tenue comme nous aux estimations de France Domaine.

La SAFER dispose d'un droit de préemption et ne pourra préempter qu'aux conditions de modalités financières fixées par la dernière offre. Je me suis donc déjà engagé pour qu'elle puisse utiliser les 800 000 € qu'elle a bloqué depuis maintenant cinq ans sur un compte qu'elle détient actuellement.

Il est capital que nous construisions un projet cohérent avec la SAFER.

La SAFER pourrait se passer de ce fonds actuellement en passant directement par les banques, ce qui peut être une solution face aux montants qui seront dévolus, parce que l'on entend tout et n'importe quoi. Aujourd'hui effectivement nous n'avons pas tous les éléments, notamment sur le prix qui serait fixé et sur ce qui entoure juridiquement la vente de ce domaine.

Donc, il est capital pour nous d'avoir un projet cohérent avec l'ensemble des acteurs et notamment les filières agricoles.

Il ne peut et il ne saurait y avoir de dérive à ce niveau parce que, derrière ce que l'on pourrait craindre, c'est que certains, je ne parlerai pas de baronnie locale au niveau agricole, essaient de récupérer à travers la SAFER, voire à travers les fonds publics de la CTC dans un deuxième temps, le domaine. Ce qui serait évidemment catastrophique en termes d'image et d'utilisation des fonds publics.

Donc il faudra que l'on soit extrêmement vigilant sur ce point.

Ce modèle se construira avec le Conseil d'administration de la SAFER où, notamment, tous les syndicats sont représentés, ce qui est très important.

Nous avons aujourd'hui les moyens avec la Collectivité et la SAFER de répondre à ce défi. Nous nous devons de réussir l'achat et la transmission la plus transparente possible. C'est capital pour continuer à travailler sur cela. C'est ce pourquoi nous avons été élus aujourd'hui, il s'agit de construire un pays. Aujourd'hui, nous avons ce cas qui se présente et que nous ne devons pas manquer. C'est pourquoi il nous faut des réponses à la hauteur des enjeux et nous serons à la hauteur des enjeux avec notre majorité.

Nous devons construire ce projet collectif autour de la certification des produits, autour de l'interprofession bio qui doit être partie prenante. Nous devons aussi construire avec la SAFER un projet ambitieux, juridiquement innovant, qui doit nous permettre de réaliser des choses que jusqu'à présent nous n'avons pas pu faire et prendre l'exemple sur des régions françaises et européennes où cela s'est fait.

Donc pour être concret, nous n'avons pas tous les éléments aujourd'hui sur cette vente mais sachez que nous sommes extrêmement engagés sur le rachat de ce domaine à travers la SAFER qui nous paraît être l'outil le plus approprié aujourd'hui pour réaliser cet achat.

Merci.